# Objectif n° 1:

# éradication de la pauvreté

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Cela se traduit généralement par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux tels que la santé, le logement, la formation, l'emploi... La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème.

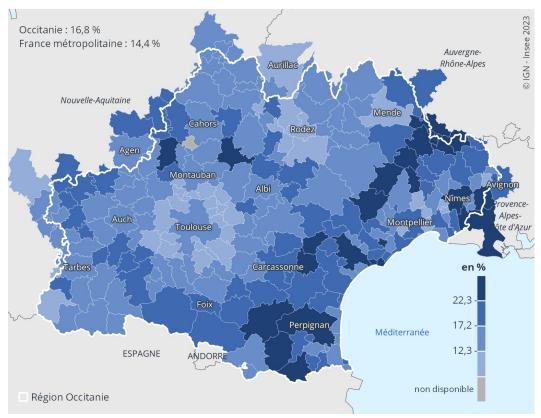
### **Pauvreté**

La pauvreté est au cœur des objectifs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le Gouvernement en septembre 2018. Cette stratégie vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits. En 2023, le pacte des solidarités (2023-2027) prend le relais de la stratégie pauvreté qui arrive à échéance. Les priorités identifiées sont la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge, l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous, la lutte contre la grande exclusion, l'organisation solidaire de la transition écologique ainsi que l'adaptation aux territoires spécifiques tels que l'outre-mer et les territoires ruraux.

#### ▶ À retenir

- En 2020, 16,8 % de la population d'Occitanie est en situation de pauvreté, soit 2,4 points de plus qu'en France métropolitaine. La pauvreté est plus prégnante dans l'arrière-pays méditerranéen > figure 1
- Les familles monoparentales et les jeunes sont plus touchés par la pauvreté ▶ figure 2
- La pauvreté est importante dans les départements du littoral méditerranéen, en particulier chez les jeunes ▶ figure 3
- L'intensité de la pauvreté est plus forte dans l'Hérault et le Gard et plus modérée dans l'Aveyron et le Tarn ▶ figure 4

## ▶ 1. Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté par bassin de vie d'Occitanie en 2020



**Champ**: ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.

Sources: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2020.

#### ▶ 2. Taux de pauvreté et niveau de vie médian selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal en Occitanie en 2020

	Nombre de ménages fiscaux	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie médian (euros annuels)
Type de ménage :			
Homme seul	445 177	23,7	19 090
Femme seule	559 348	22,3	18 930
Couple sans enfant	650 180	8,0	25 040
Couple avec enfant(s)	604 266	14,6	22 130
Famille monoparentale	307 844	31,5	16 660
Ménage complexe*	99 977	15,6	21 730
Tranche d'âge du référent fis	cal:		
Moins de 30 ans	217 526	27,2	18 130
30-39 ans	372 589	19,3	20 050
40-49 ans	440 484	18,5	20 760
50-59 ans	487 712	16,6	22 500
60-74 ans	701 505	12,6	23 250
75 ans et plus	446 976	12,6	21 910
Occitanie	2 666 792	16,8	21 420
Province**	23 186 481	14,2	22 060
France métropolitaine	28 227 994	14,4	22 400

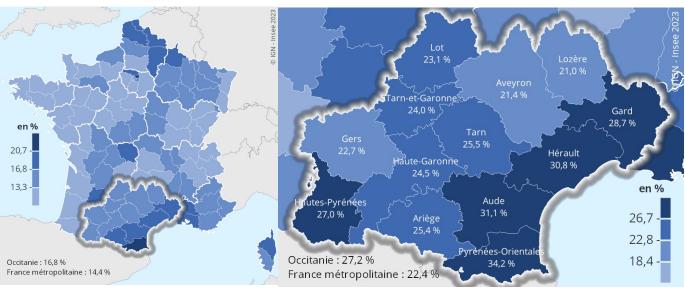
<sup>\*</sup> Ménage complexe : ménage qui n'est pas composé d'une seule personne ou d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale).

Sources: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2020.

#### ▶ 3. Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2020

a. dans l'ensemble des ménages de France métropolitaine par département

b. dans les ménages d'Occitanie dont le référent a moins de 30 ans



Champ: ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.

Sources: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2020.

<sup>\*\*</sup> Province : ensemble des régions de France métropolitaine à l'exclusion de la région Île-de-France.

 $<sup>\</sup>textbf{Champ}: \texttt{m\'e} \texttt{nages} \texttt{ fiscaux}, \texttt{ hors collectivit\'es} \texttt{ (foyers, h\^opitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.}$ 

#### ▶ 4. Niveau de vie médian de la population en situation de pauvreté et écart relatif avec le seuil de pauvreté en 2020 en **Occitanie**

Département	Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros annuels)	Intensité de la pauvreté (%)
Hérault	10 630	20,9
Gard	10 660	20,7
Ariège	10 680	20,6
Pyrénées-Orientales	10 680	20,5
Aude	10 710	20,3
Haute-Garonne	10 720	20,2
Gers	10 830	19,4
Lozère	10 840	19,4
Hautes-Pyrénées	10 840	19,4
Lot	10 860	19,2
Tarn-et-Garonne	10 880	19,1
Tarn	10 920	18,7
Aveyron	10 980	18,3
Occitanie	10 730	20,2
Province*	10 840	19,4
France métropolitaine	10 740	20,1

<sup>\*</sup> Province : ensemble des régions de France métropolitaine à l'exclusion de la région Île-de-France.

Lecture : en Occitanie, la moitié des personnes en situation de pauvreté a un niveau de vie inférieur à 10 730 euros

par an, soit 20,2 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté). **Champ** : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans domicile.

Sources: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2020.

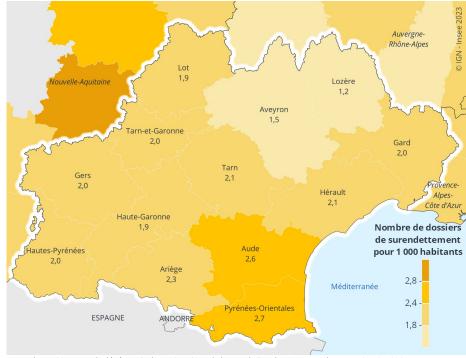
# Surendettement des ménages

Bien que le surendettement ne puisse pas être confondu avec la pauvreté, les personnes surendettées sont généralement isolées et dans des situations sociales et financières difficiles. Les femmes sont plus concernées par le surendettement, du fait de revenus souvent inférieurs à ceux des hommes et parce qu'elles sont plus fréquemment cheffes de famille monoparentale.

#### ▶ À retenir

Les habitants de l'Aveyron et de la Lozère sont moins affectés par le surendettement ➤ figure 5

#### ▶ 5. Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement en 2021 par département en Occitanie



Note: les ratios sont calculés à partir des estimations de la population de 15 ans ou plus au 1er janvier 2021.

Sources: Banque de France, Insee.

#### ▶ Pertinence des indicateurs, méthodologie

L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un **seuil de pauvreté relatif** égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après redistribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, appelé **niveau de vie**. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'évaluer à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite intense.

La situation de **surendettement** est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles, telles que les charges courantes (loyer, énergie, eau...) et/ou les mensualités de crédits. Les commissions de surendettement des particuliers examinent la recevabilité des dossiers déposés auprès de la Banque de France dans chaque département.

#### ► Pour en savoir plus

- « <u>Une approche de la précarité en Occitanie Édition 2022</u> », Insee Chiffres détaillés, juin 2022.
- « <u>Indicateurs territoriaux du développement durable</u> », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).